

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

LA VENTE DE MATÉRIEL NUCLÉAIRE À L'ARGENTINE—LES GARANTIES QUI S'Y RATTACHENT

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Pourrait-il dire à la Chambre si, seul ou avec des collègues, il a eu des entretiens avec de hauts fonctionnaires de l'Argentine pour leur laisser entendre que le gouvernement du Canada est disposé à diminuer les garanties qu'il exige avant de vendre du matériel nucléaire à condition que l'EACL ne subisse d'autres pertes financières que celles que lui a causées la vente d'un réacteur nucléaire à l'Argentine en 1974?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, il n'y a eu, à ma connaissance, aucune discussion visant à diminuer les normes établies par le gouvernement canadien relatives à l'utilisation de l'énergie nucléaire, que ce soit avec l'Argentine ou avec n'importe quel autre pays.

[Traduction]

Mlle MacDonald: Je pose ma question supplémentaire au même ministre. A-t-on modifié de quelque façon que ce soit les accords originaux avec l'Argentine en vue d'annuler les pertes que l'EACL a subies sur la vente d'un réacteur nucléaire et la condition était-elle que le gouvernement du Canada insisterait moins pour que l'Argentine signe le traité de non-prolifération des armes nucléaires?

[Français]

M. Lalonde: Madame le Président, il y a eu des discussions avec les représentants du gouvernement de l'Argentine lorsqu'ils sont venus au Canada il y a quelques mois. A cette occasion, nous avons été très heureux de constater, d'une part, que le gouvernement de l'Argentine était prêt à réviser certaines dispositions du contrat antérieur, de façon à indemniser l'Énergie atomique du Canada Limitée d'un certain nombre de dépenses supplémentaires encourues. D'autre part, nous avons été heureux de constater que l'Argentine avait réaffirmé son intérêt à acquérir de nouveaux réacteurs nucléaires CANDU à l'avenir. Finalement, je ne suis au courant d'aucune discussion qui aurait eu pour effet de diminuer les normes établies par le gouvernement canadien dans ce domaine. Je dois en particulier signaler combien nous sommes heureux de constater que notre gouvernement ait réussi à rétablir sur un bon pied les relations qui avaient été particulièrement gâchées par l'honorable député à l'époque où elle était ministre.

Questions orales

● (1500)

[Traduction]

LA LOI SUR LA PENSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

ON DEMANDE DES MESURES VISANT À CORRIGER L'INJUSTICE—LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA GRC

Mme le Président: Le député de Winnipeg-Nord-Centre a la parole.

M. Paproski: Et le député d'Edmonton-Nord?

M. Knowles: Le député de Winnipeg-Nord-Centre a la parole.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Les deux députés vont se battre et celui qui l'emportera prendra la parole.

Mme le Président: A l'ordre. Si le député veut bien prendre la parole.

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je me réjouis vraiment de vous compter parmi mes alliés, madame le Président.

Des voix: Expliquez-vous!

M. Knowles: Madame le Président, j'ai une question à poser au président du Conseil du Trésor. Étant donné que la population a manifesté récemment son indignation devant l'injustice de la loi sur la pension de la Fonction publique qui, d'une part, n'accorde qu'une pension de 50 p. 100 à la veuve d'un fonctionnaire et, d'autre part, n'accorde pas du tout de pension à la veuve d'un fonctionnaire, lorsque la date du mariage est postérieure à celle de la retraite, et indépendamment de la durée du mariage, le ministre a-t-il songé à corriger cette injustice?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, nous procédons actuellement à un examen de toutes les dispositions relatives à la pension de retraite. Par conséquent, nous devrions en venir éventuellement aux aspects que le député de Winnipeg-Nord-Centre a soulevés.

M. Knowles: Le président du Conseil du Trésor pourrait-il nous dire s'il entend consulter son collègue le solliciteur général, chargé de la Gendarmerie royale du Canada, et le ministre de la Défense nationale, chargé de la pension de retraite au sein des Forces armées, de façon que les améliorations qui s'imposent s'appliquent également à tous ces régimes?

M. Johnston: Nous avons l'habitude de nous consulter sur ces questions. En fait, j'ai déjà eu des entretiens avec mon collègue le solliciteur général concernant certains aspects du régime de pensions de la GRC, et je puis donner au député l'assurance que j'aurai des entretiens approfondis et sérieux à ce sujet avec tous mes collègues du cabinet que la question intéresse.